

Commission Locale de l'Eau
Vendredi 07 juin 2013



Ordre du Jour

Approbation Compte rendu de la CLE du 20/12/2012

1. Présentation des études sur :

● le ruissellement en pieds de coteaux par les DDTM 59 et 62

● les débordements de cours d'eau dans la région des Wateringues par la DREAL

2. Présentation du PAPI d'intention Delta de l'Aa

3. Questions diverses





PAPI d'intention
du bassin versant du Delta de l'Aa



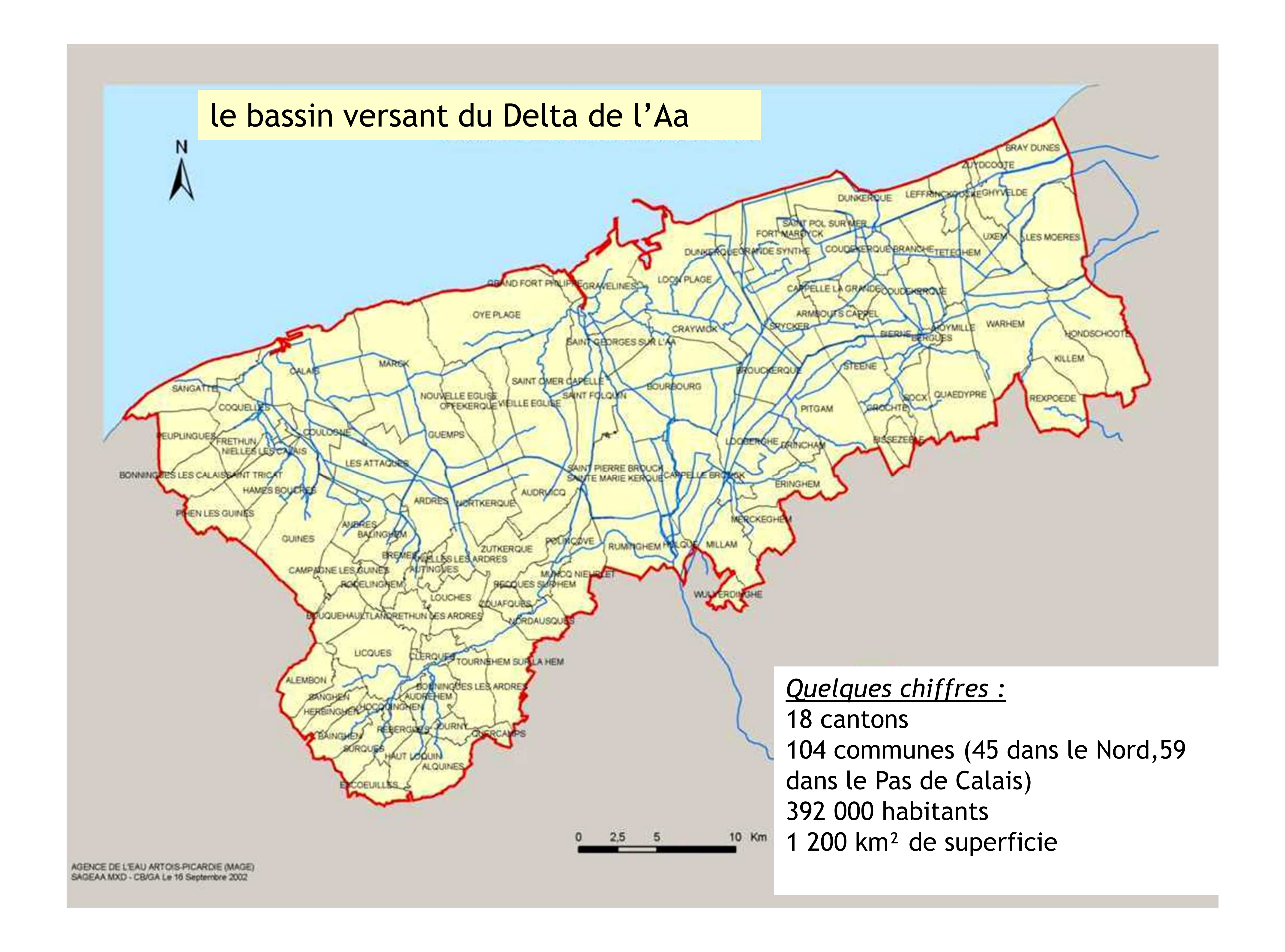
Le PAPI d’intention du Delta de l’Aa

PAPI « d’intention »: destiné à réaliser un diagnostic du territoire, à établir une stratégie partagée de lutte contre les inondations puis un programme d’actions.

La labellisation d’un PAPI « complet » permet l’obtention de subventions pour la mise en œuvre du programme d’actions.

Le SMCO, porteur du SAGE du Delta de l’Aa, s’est engagé à porter le PAPI d’intention (comité syndical en date du 22 juin 2012).




le bassin versant du Delta de l'Aa
N
BRAY DUNES
ZUYDCOOTE
DUNKERQUE
GHYVELDE
SAINT POL SUR MER
FORT MARDYCK
UXEM
LES MOERES
GRANDE SYNTHE
TETEGHEM
GRAND FORT PHILIPPE
GRAVELINES
LOON PLAGE
CAPPELLE LA GRANDE
COUDEKERQUE
ARMBOUTS CAPPEL
OYE PLAGE
CRAYWICK
SPYCKER
WARHEM
HONDSCHOOTE
SAINT GEORGES SUR L'AA
BIERNE
BERGUES
KILLEM
CALAIS
MARCK
STEENE
BROUCKERQUE
SAINT OMER CAPELLE
BOURBOURG
SANGATTE
NOUVELLE EGLISE
OFFEKERQUE
VIEILLE EGLISE
SAINT FOLQUIN
SOCX
QUAEDYPRE
REXPOEDE
COQUELLES
PITGAM
CROCHTE
PEUPLINGUES
FRETHUN
COULOGNE
GUEMPS
NIELLES LES CALAIS
LOOBERGHE
DRINCHAM
BISSEZEELE
LES ATTAQUES
SAINT PIERRE BROUCK
SAINTE MARIE KERQUE
HAMES BOUCRES
AUDRUICQ
ERINGHEM
ARDRES
NORTKERQUE
PIHEN LES GUINES
MERCKEGHEM
ANDRES
BALINGHEM
GUINES
ZUTKERQUE
POLINCOVE
RUMINGHEM
HOLQUE
MILLAM
BREMES
NIELLES LES ARDRES
CAMPAGNE LES GUINES
AUTINGUES
RODELINGHEM
RECQUES SUR HEM
WULVERDINGHE
LOUCHES
ZOUAFQUES
BOUQUEHAULT
LANDRETHUN LES ARDRES
NORDAUSQUES
LICQUES
CLERQUES
TOURNEHEM SUR LA HEM
ALEMBON
BONNINGUES LES ARDRES
SANGHEN
AUDREHEM
HERBINGHEN
HOCQUINGHEN
REBERGUES
JOURNY
BAINGHEN
SURQUES
HAUT LOQUIN
ALQUINES
ESCOEUILLES
0 2,5 5 10 Km
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (MAGE)
SAGEAA MXD - CB/GA Le 16 Septembre 2002
Quelques chiffres :
18 cantons
104 communes (45 dans le Nord,59 dans le Pas de Calais)
392 000 habitants
1 200 km² de superficie

Les aléas

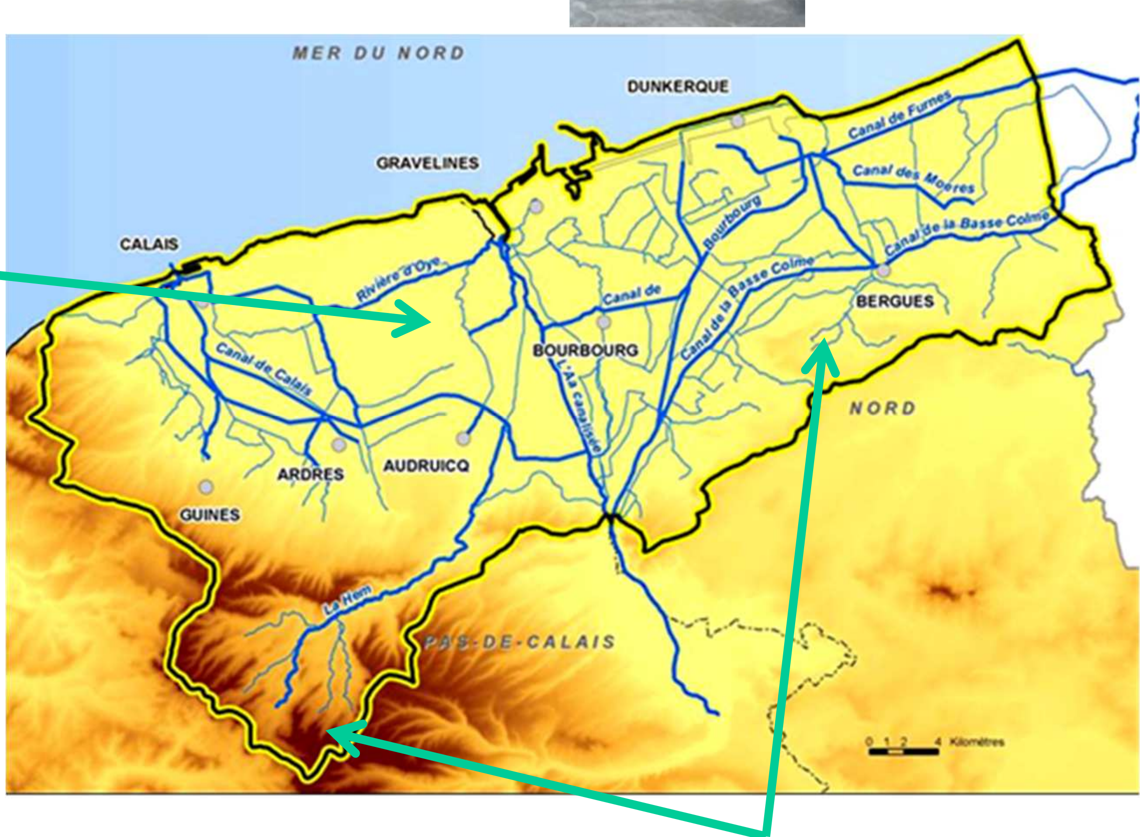
Aléa Submersion marine



Aléa Inondations par débordement dans la plaine des Wateringues







Aléa Inondations par débordement et ruissellement en pieds de coteaux

Nécessité de prendre en compte le changement climatique



les enjeux

Des enjeux majeurs pour :

- **la protection des populations** : une forte densité de population (657 habitants/km^2), regroupée dans deux grands pôles urbains et des bourgs de taille variable à l'intérieur des terres

– **L'activité économique** :
Deux grands ports (Calais et Dunkerque), et la centrale nucléaire de Gravelines
Des bassins d'emploi denses en bord du littoral

Deux TRI (Calais et Dunkerque) ont été désignés sur le territoire

- **L'agriculture** : 65% de surface agricole, forte proportion de drainage

– **Le patrimoine naturel** : richesse des paysages et de l'écosystème







Le contenu du PAPI d'intention

5 fiches actions qui déclinent les 7 axes d'un PAPI

Fiche 1 : assurer l'animation du PAPI d'intention

Recrutement de deux chargés de mission

Rôles des chargés de mission :

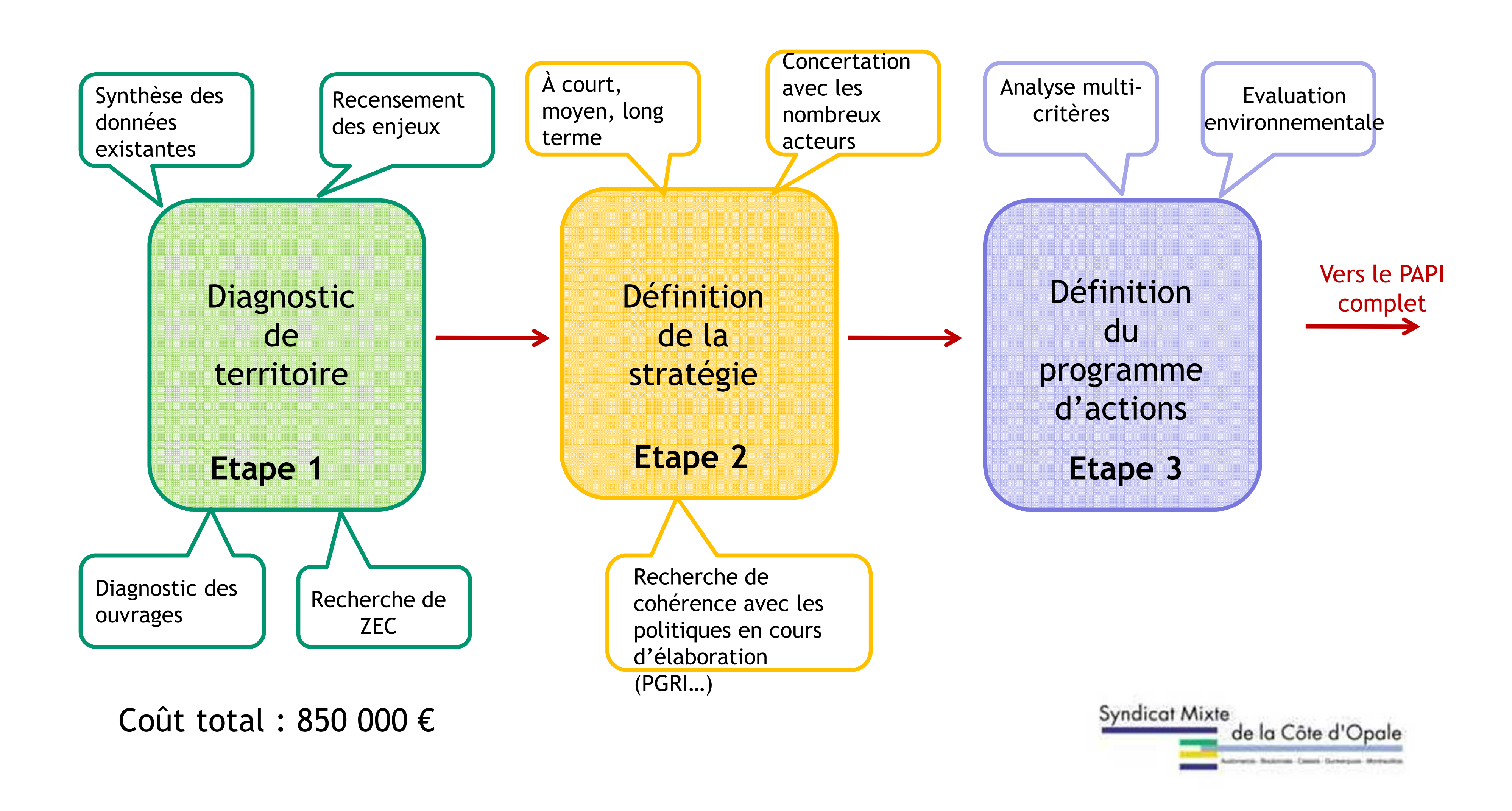
- Suivi de la réalisation des études
- Animation des groupes de travail
- Concertation avec les acteurs locaux
- Coordination avec les groupes de travail existants
- Concertation avec les acteurs extérieurs au territoire (province belge, PAPI Audomarois…)
- Communication et sensibilisation du public

Coût total pour deux ans : 200 000 €



Le contenu du PAPI d'intention

Fiche 2 : Elaborer le cahier des charges du PAPI « complet » pour obtenir la labellisation



Le contenu du PAPI d’intention

Fiche 3 : Réalisation d’une analyse coûts-bénéfices sur le sous-bassin versant de la Vallée de la Hem

Cette ACB sera étendue à une analyse multi-critères pour respecter le cahier des charges du PAPI.

Démarche pilote, qui servira à alimenter la réflexion sur l’analyse multi-critères du reste du territoire.

Répond aux enjeux spécifiques de ce sous-bassin versant (mise en place de zones d’expansion de crue sur le territoire de la Vallée de la Hem)

Coût total : 155 000 €



Le contenu du PAPI d'intention

Fiche 4 : Appui aux communes concernées par les risques d'inondations lors de la rédaction des PCS et DICRIM

Sont concernées par la réalisation d'un PCS sur le périmètre 23 communes du Pas-de-Calais et 7 communes du Nord.

Favoriser les échanges entre communes, organiser des réunions publiques, aider les communes à la réalisation de plaquettes d'informations….

Coût total : 0 € (travail d'animation des chargés de mission)

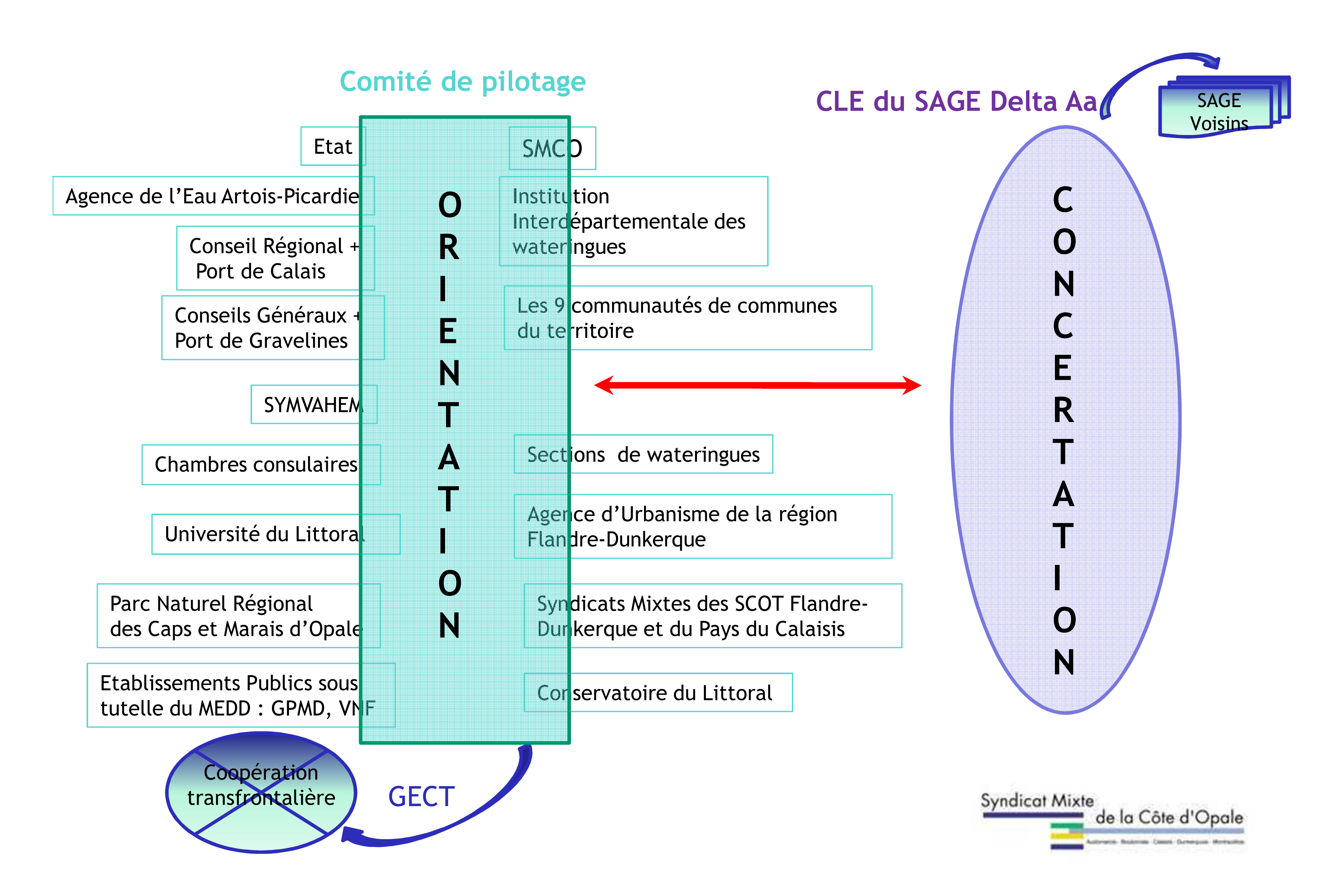
Fiche 5 : Définir la stratégie de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et de mise en application de la résilience du territoire

Travailler à l'adaptation de l'habitat en zone inondable : renouvellement urbain existant (guide de communication)

Coût total : 30 000 €



La gouvernance du PAPI d'intention



La gouvernance du PAPI d'intention

Comité technique

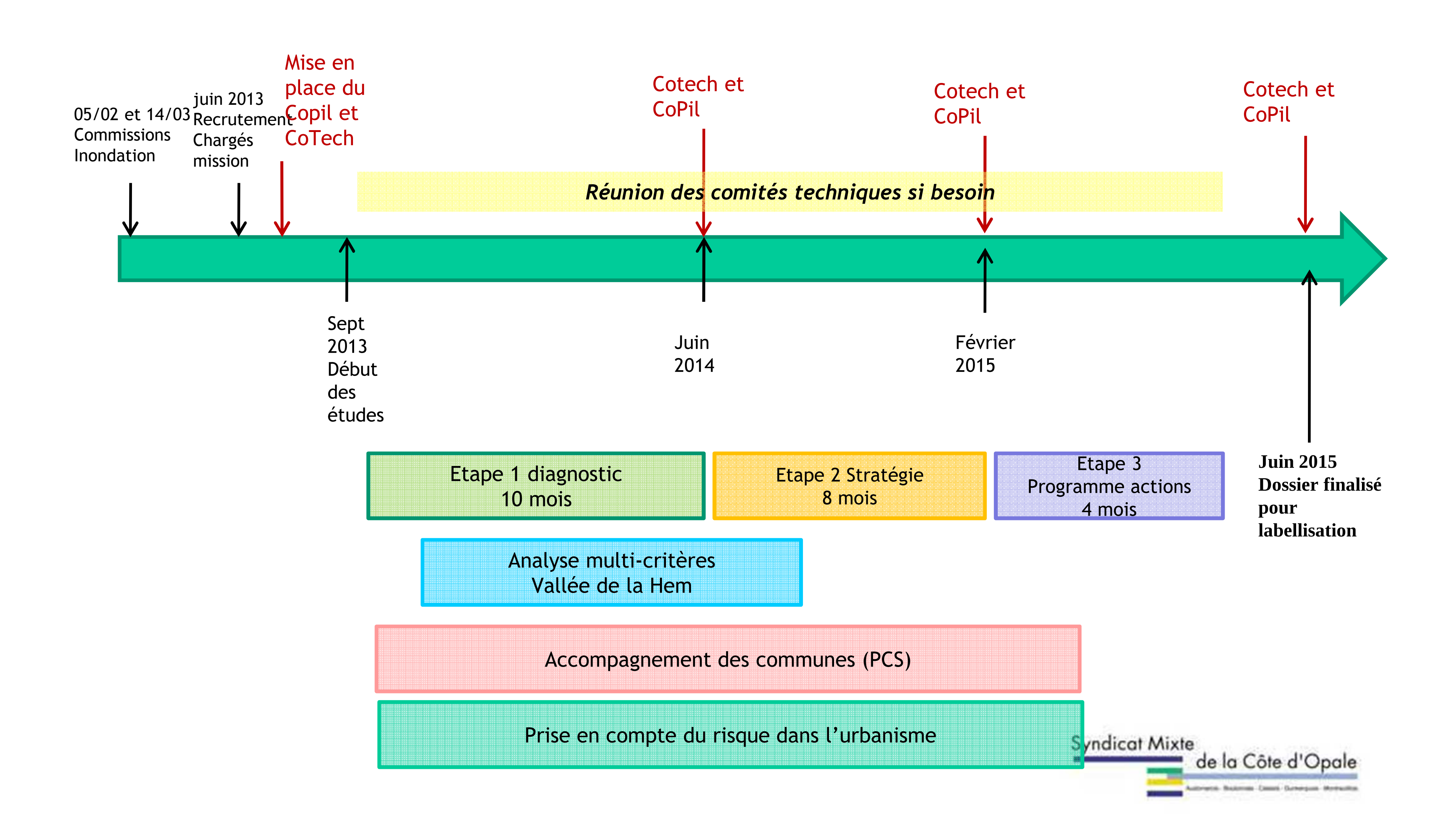
Groupes de travail thématiques et géographiques

Même composition que le comité de pilotage



Le contenu du PAPI d'intention

Calendrier prévisionnel



Le contenu du PAPI d'intention

Clé de répartition financière

Fiches	*Etat*	*Région Nord Pas de Calais*	*Agence de l'Eau Artois Picardie*	*EPCI*	*TOTAL (TTC)*
N°1 axe transversal	72 000 €			128 000 €	**200 000 €**
N°2	340 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €	**850 000 €**
N°3	77 500 €		46 500 €	31 000 €	**155 000 €**
N°4	-	-	-	-	**-**
N°5	8 000 €			22 000 €	**30 000**
TOTAL	**497 500€**	**170 000 €**	**216 500 €**	**351 000 €**	**1 235 000 €**
	40%	*14%*	*18%*	*28%*	



Le contenu du PAPI d'intention

Participation des EPCI

	Participation maximale
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	21458
Communauté de Communes de l'Ardrésis et Vallée de la Hem	1945
Communauté de Communes du Sud Ouest Calaisis	5996
Communauté d'Agglomération CAP Calaisis	79847
Communauté de Communes des Trois Pays	15928
Communauté urbaine de Dunkerque	165164
Communauté de Communes de Flandre	11865
Communauté de Communes de la Colme	5692
Communauté de Communes du Canton de Bergues	12106
SYMVAHEM	31000





Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Service Eau et Risques
Unité Connaissance et
prévention des risques

Secteur des pieds de coteaux

Projet d'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques pour l'aléa ruissellement

Le ruissellement dans les pieds de coteaux

- Position de la DDTM : traiter les effets et les causes en adaptant notamment les prescriptions aux zones productrices de ruissellement.
- Une concertation au cours du dernier semestre 2012 (présentation du projet DDTM) et du premier trimestre 2013 (remarques des communes concernées).
- Réalisation d'un Porter A Connaissance pour améliorer la prise en compte du phénomène dans l'urbanisme avant septembre 2013.



Prise en compte du phénomène

Zones de production de ruissellement

1

Une imperméabilisation excessive et non raisonnée dans ces zones pourrait engendrer du ruissellement important et des inondations en aval.

Objectif : limiter l'apport d'eau en aval.

Zones de ruissellement

2

Une urbanisation excessive et non raisonnée dans ces zones pourrait accentuer les phénomènes de ruissellement et augmenter le risques.

Objectif : réduire la vulnérabilité et limiter le ruissellement.

Zones plates des pieds de coteaux

3

Zones de convergence des eaux, d'accumulation des écoulements.

Objectif : réduire la vulnérabilité face au phénomènes de submersion continentale

Étude préalable d'un périmètre PPR



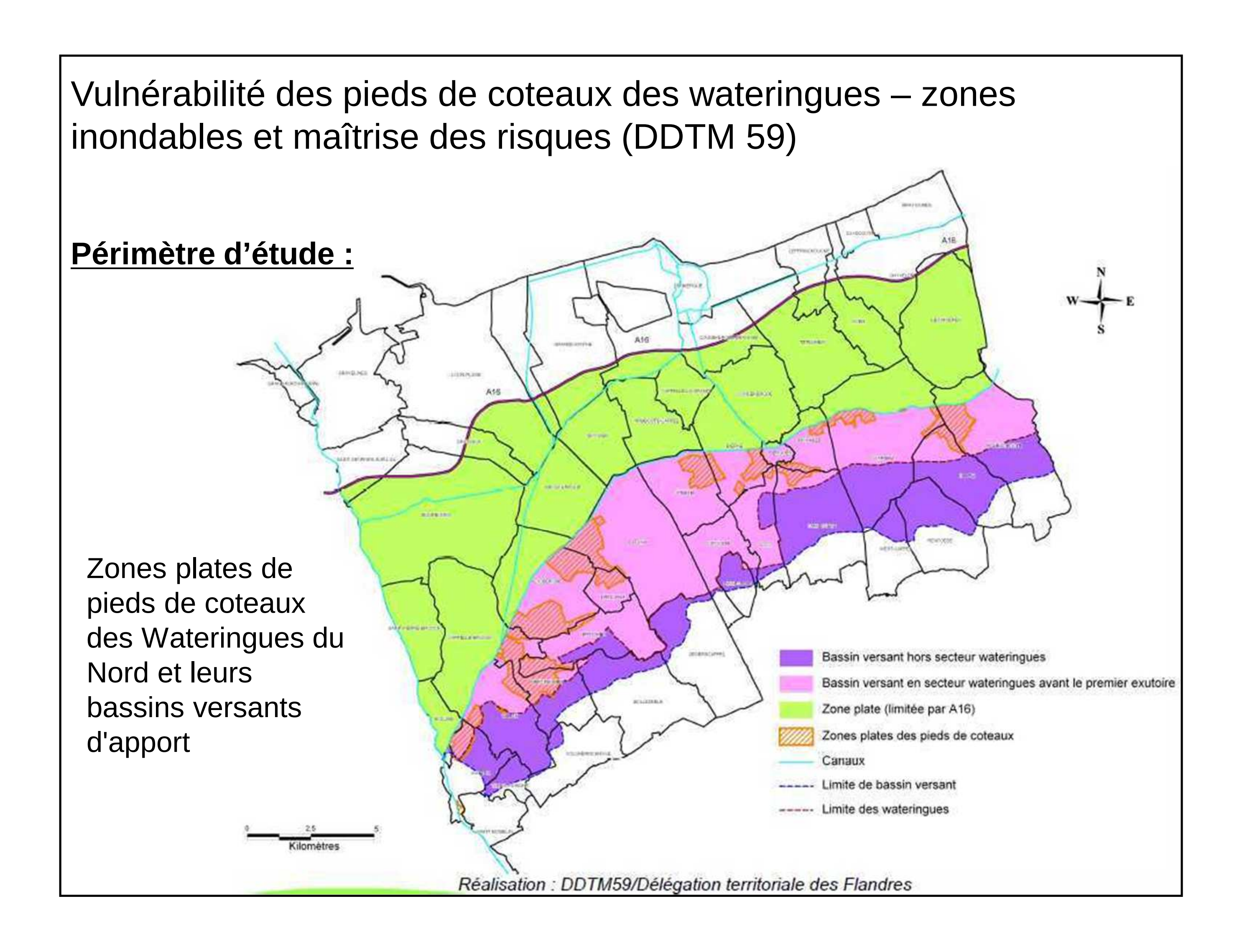
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

Point d'avancement de la démarche engagée en 2012

→ **rappel des objectifs :**

- capitaliser la connaissance existante des zones inondables par ruissellement et accumulation
- cartographier les données
- proposer un document synthétique (« doctrine ») de préconisations en matière de décisions individuelles d'urbanisme.


Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)
Périmètre d'étude :
Zones plates de pieds de coteaux des Wateringues du Nord et leurs bassins versants d'apport
A16
N
W
E
S
Bassin versant hors secteur wateringues
Bassin versant en secteur wateringues avant le premier exutoire
Zone plate (limitée par A16)
Zones plates des pieds de coteaux
Canaux
Limite de bassin versant
Limite des wateringues
0
2.5
5
Kilomètres
Réalisation : DDTM59/Délégation territoriale des Flandres

Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

Phénomènes pris en compte :

accumulation

Zone principale de production

ruissellement

Zone plate

Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

<u>Rappel de la démarche engagée en 2012 :</u>

→ **2 type de documents élaborés :**

- **cartes** par secteurs homogènes, distinguant des zones inondées constatées (ZIC) fiabilisées sur la base du LIDAR
- **rapport et « doctrine »** d'utilisation des données en matière d'urbanisme *(principes interdépartementaux construits par les DDTM 59 et 62)*

→ **Association des collectivités**

Projet (cartes et doctrine) présenté les 15 et 23 mai 2012

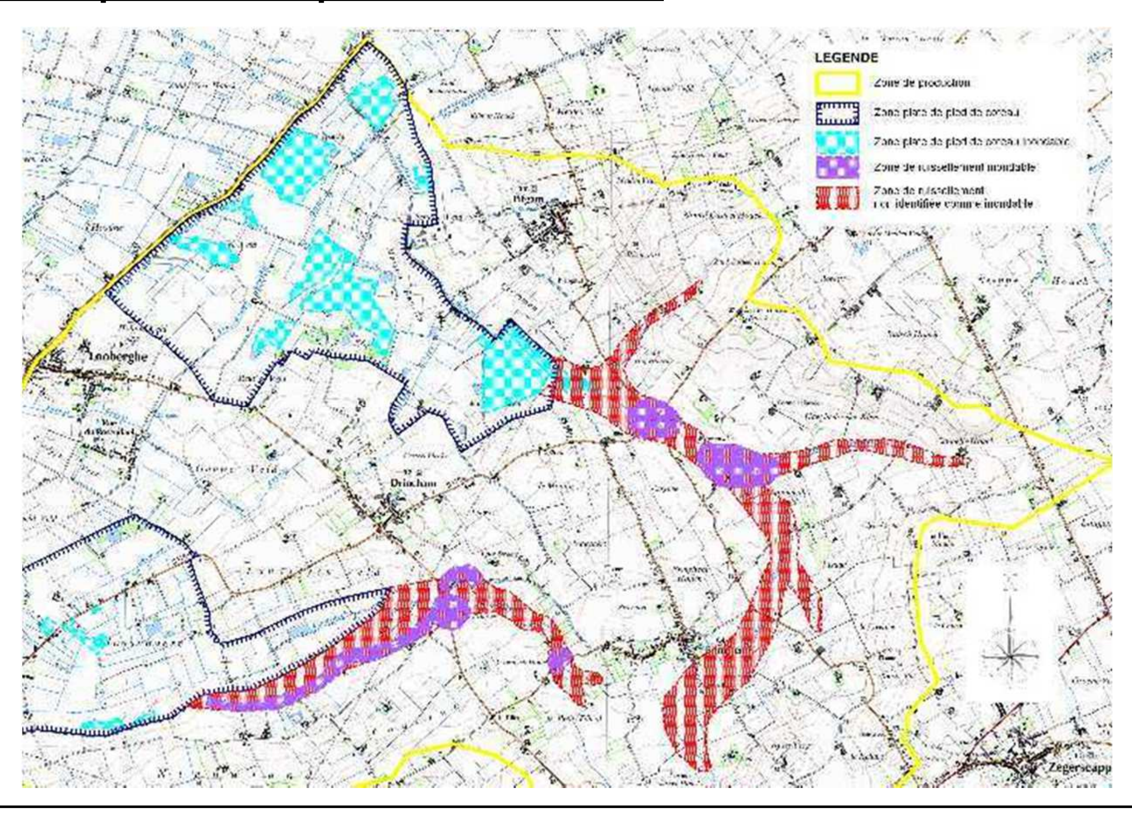
→ **Remarques principales :**

- adhésion à la démarche de fiabilisation des données, demandes de précisions sur certaines zones => *possibilité d'approfondir la cartographie*
- des améliorations à apporter à la lisibilité de la doctrine, quelques principes à clarifier en lien avec les cartes (aléa qualifié / non qualifié notamment)

=> *travail possible sur la forme du volet « mode d'emploi » des données*

Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

Exemple de carte présentée en 2012 :



Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

Méthode engagée pour fiabiliser les documents

→ **simplification de la « doctrine »**

- refonte de 2 documents (rapport et doctrine) en un seul, réécriture
- réduction du nombre de zones identifiées (de 8 à 4)

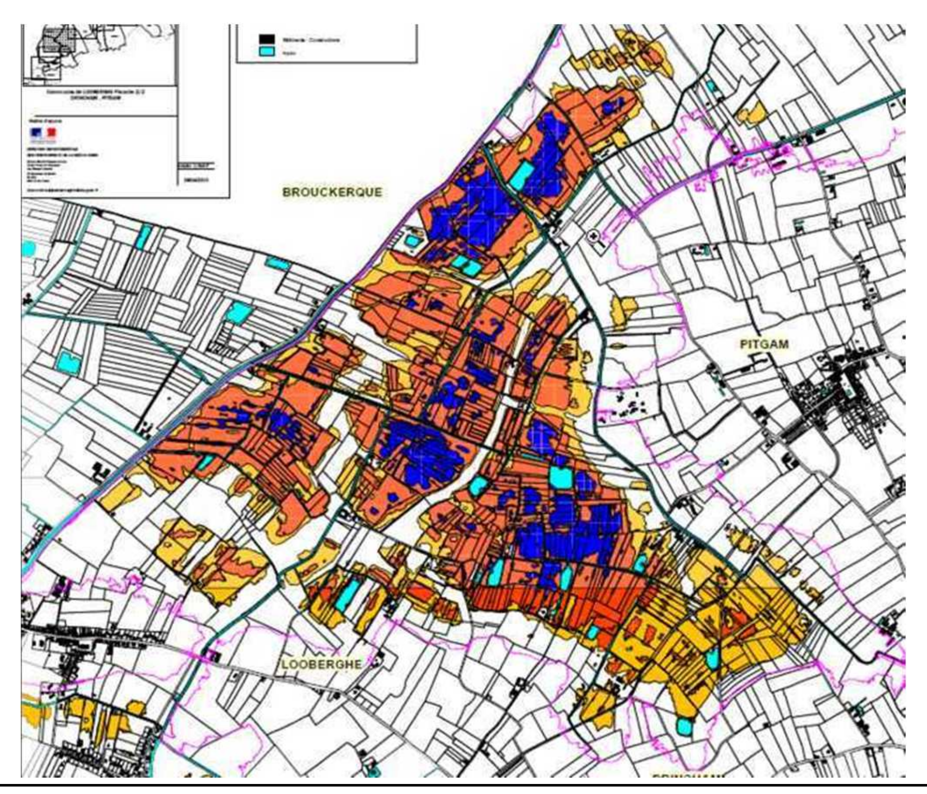
→ **Approfondissement des données dans les zones d'accumulation**

- reprise des périmètres de zones inondables par accumulation
- à l'intérieur de ces périmètres, qualification de l'aléa par classes de hauteur de submersion

Faible : 0-0,5m / Moyen : 0,5m – 1m / Fort : > 1m

Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

Exemple d'aléa hauteur en zone d'accumulation



Vulnérabilité des pieds de coteaux des wateringues – zones inondables et maîtrise des risques (DDTM 59)

Perspectives :

→ **Finalisation de la démarche**

- restitution aux communes en sous-préfecture le 24 juin
- porter à connaissance (PAC) à la suite
- retour d'expérience avec les différents acteurs fin 2013

→ **Cadre d'application**

- appliquée par l'Etat dans le cadre des décisions individuelles d'urbanisme (conventions ADS), préconisée pour les communes autonomes
- la prise en compte des données dans les PLU peut aussi être complétée par des études d'urbanisme de risque adaptées aux spécificités de chaque territoire

(exemple de l'approche environnementale de l'urbanisme pilotée par l'AGUR pour le PLU de Watten)



Direction Départementale
des Territoires et de la
Mer du Pas-de-Calais

Service Eau et Risques
Unité Connaissance et
prévention des risques

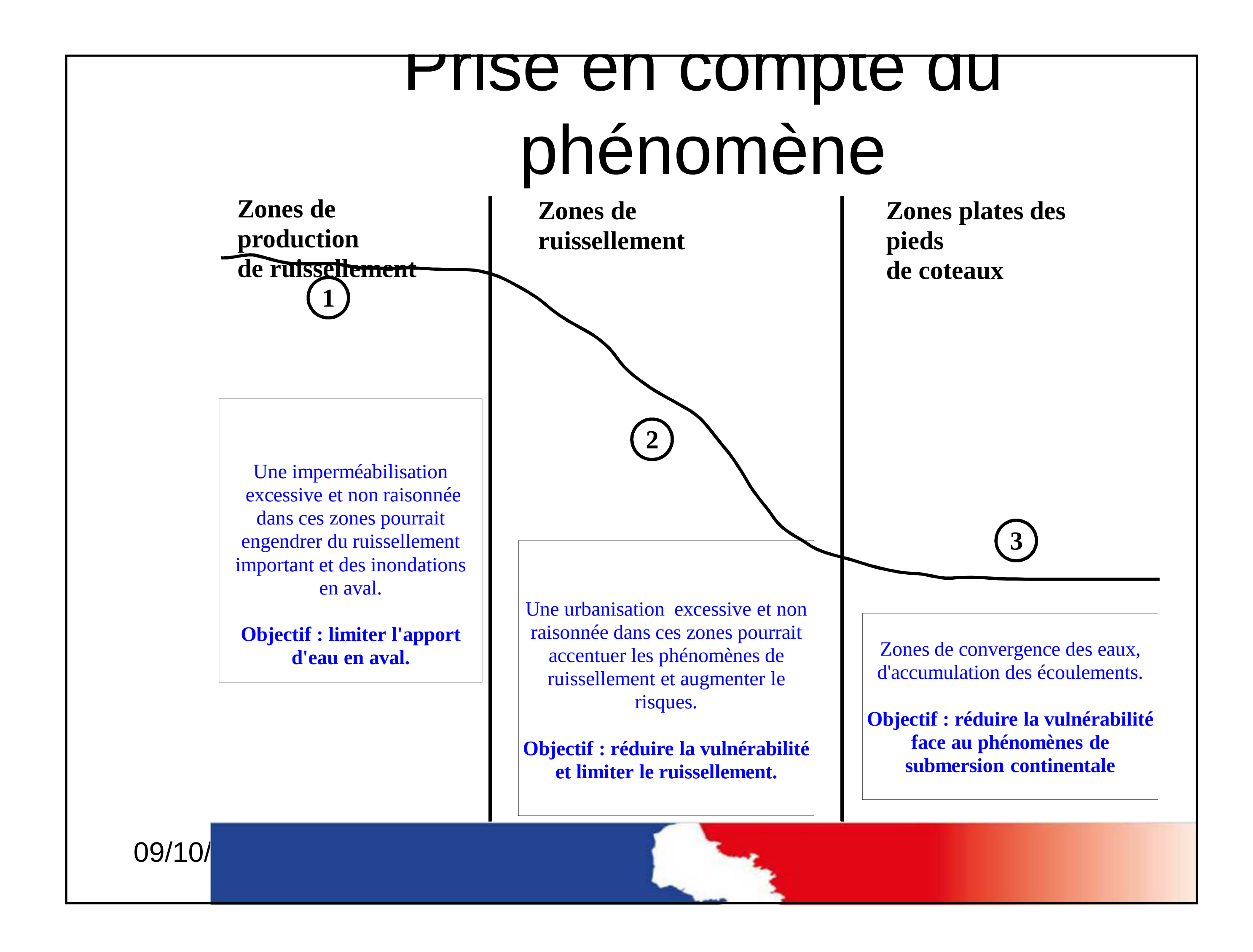
Secteur des pieds de coteaux

Projet d'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques pour l'aléa ruissellement

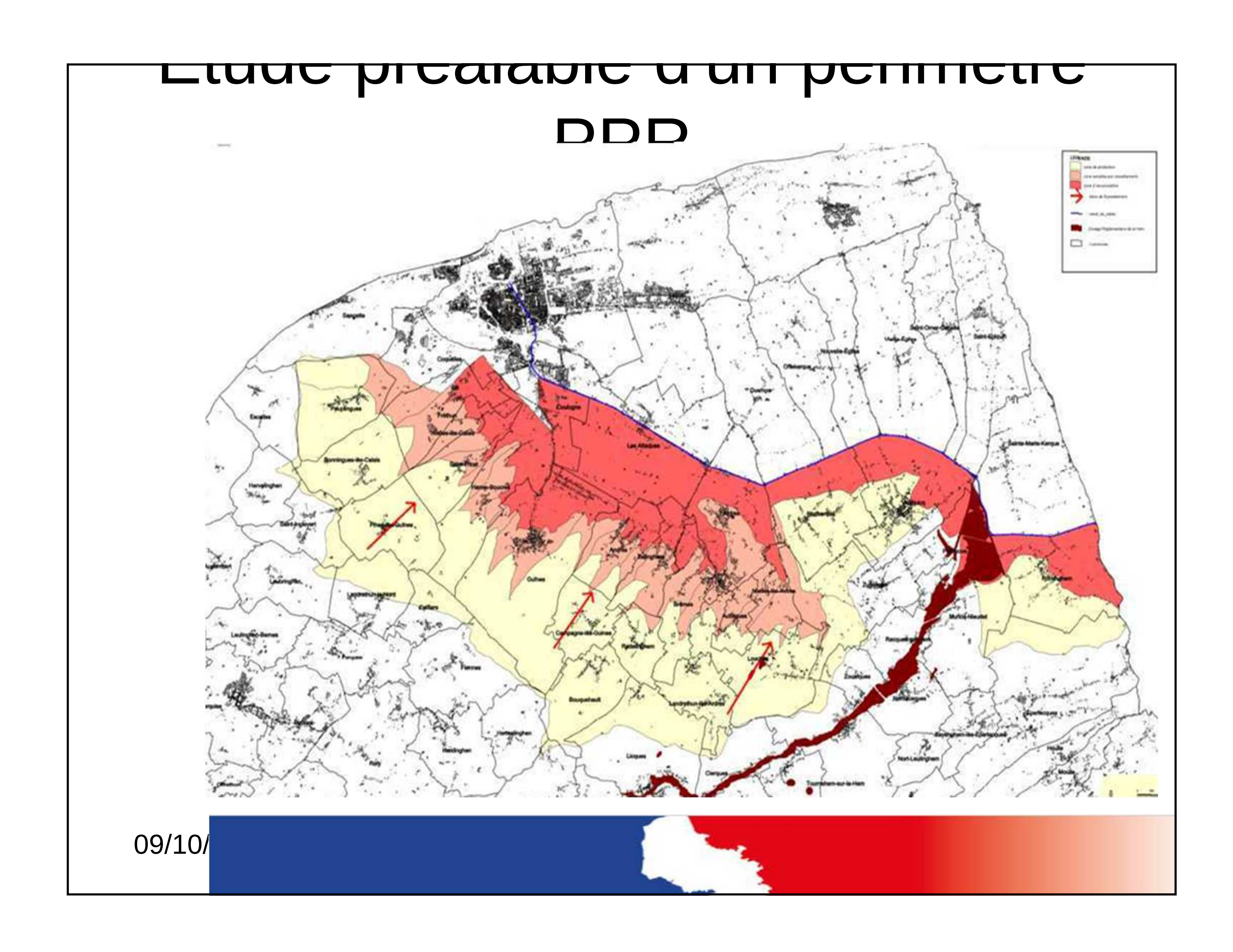
Le ruissellement dans les pieds de coteaux

- Position de la DDTM : traiter les effets et les causes en adaptant notamment les prescriptions aux zones productrices de ruissellement.
- Une concertation au cours du dernier semestre 2012 (présentation du projet DDTM) et du premier trimestre 2013 (remarques des communes concernées).
- Réalisation d'un Porter A Connaissance pour améliorer la prise en compte du phénomène dans l'urbanisme avant septembre 2013.

09/10/



Prise en compte du phénomène
Zones de production de ruissellement
Zones de ruissellement
Zones plates des pieds de coteaux
1
2
3
Une imperméabilisation excessive et non raisonnée dans ces zones pourrait engendrer du ruissellement important et des inondations en aval.
Objectif : limiter l'apport d'eau en aval.
Une urbanisation excessive et non raisonnée dans ces zones pourrait accentuer les phénomènes de ruissellement et augmenter le risques.
Objectif : réduire la vulnérabilité et limiter le ruissellement.
Zones de convergence des eaux, d'accumulation des écoulements.
Objectif : réduire la vulnérabilité face au phénomènes de submersion continentale
09/10/


Etude préalable d'un périmètre
PPR
09/10/